



Fin de concubinage (avec un enfant issu de cette période)

Par taureau, le 30/06/2010 à 22:51

Bonjour,
ayant acquis un bien immobilier durant cette période sur une seule tête (devant notaire) pour diverses raisons .en contre partie une reconnaissance d achat en commun sous seing prive a ete signe.aujourd'hui ma compagne et mere de ma fille m a demande de quitter le domicile familial pour pouvoir entretenir une liaison avec un collegue de travail.quels sont mes droits svp

Par amajuris, le 02/07/2010 à 15:34

bjr,
le titre prime la finance; en cas de litige le juge se basera sur ce qui est écrit dans l'acte de vente pour le financement. en cas de désaccord il faudra prouver les financements avancés, il n'est pas certain que le juge prenne en compte l'acte fait sous seing privé.
pour votre fille vous conservez l'autorité parentale, en cas de désaccord le jaf est compétent.
vivant en union libre (à ce j'ai compris) votre compagne peut partir comme elle veut.
cdt